



# Bulletin Officiel

N° 4720 Lundi 03 Novembre 2014

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOTUMAG 2-3

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE BTK 2014 -1» 4-10

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-2 » 11-15

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE«EMPRUNT SUBORDONNE ATTIJARI LEASING 2014» 16-21

### COURBE DES TAUX

22

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

23-24

### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS ARRETES AU 30 /9/2014

- CAP OBLIG. SICAV
- SICAV SECURITY
- TUNISO-EMIRATIE SICAV

## AVIS DES SOCIETES

المؤشرات الثلاثية حول نشاط الشركة

## الشركة التونسية لأسواق الجملة

طريق نعبان بئر القصعة بن عروس

تنشر الشركة التونسية لأسواق الجملة المؤشرات حول نشاطها المتعلق بالثلاثي الثالث من سنة 2014

الوحدة: 1000 دينار

السنة المحاسبية 2013	من 2013-01-01 إلى 2013-09-30	من 2014-01-01 إلى 2014-09-30	الثلاثية الثالثة لسنة 2013	الثلاثية الثالثة لسنة 2014	البيانات
<u>9.221,6</u>	<u>6.563</u>	<u>7.095,2</u>	<u>2.201,1</u>	<u>2.402,5</u>	I- الإيرادات
82,9	62,5	60,1	25,5	23,1	- المداخل المتأتية من بيع الثلج
1.122,6	813,7	852,1	272,4	274,2	- المداخل المتأتية من كراءات المباني
7.365,2	5.269,4	5.628,3	1.798,9	1.988,9	- المداخل المتأتية من إسداء الخدمات (النسبة على رقم المعاملات)
187,8	139,6	125,5	49,6	38,2	- مداخل بيع المطبوعات الخصوصية
416,7	238,8	311,1	41,4	66,9	- مداخل الأوراق المالية للتوظيف
46,4	39	118,1	13,3	11,2	- إيرادات أخرى
<u>7.395,8</u>	<u>5.404</u>	<u>5.311,6</u>	<u>1.806,1</u>	<u>1.608</u>	II- الأعباء
-	-	-	-	-	- الأعباء المالية
6.675,1	4.937,9	4.860,5	1.668,8	1.444	- أعباء الاستغلال
(5.007,9)	(3.783,1)	(3.542,4)	(1.319,1)	(948,6)	(من بينها مصاريف الأعوان)
720,7	466,1	451,1	137,3	164	- أعباء الاستغلال الأخرى

\*الأرقام التي تخص سنة 2014 هي حسب المعطيات المحاسبية الوقتية.

- Suite -

**الملاحظات :**

- سجّلت الإيرادات خلال التسعة أشهر الأولى من سنة 2014 إرتفاعا بـ 532,2 أد مقارنة بنفس الفترة من سنة 2013 و يعود ذلك أساسا إلى:

- \* إرتفاع المداخل المتأتية من إسداء الخدمات بـ 358,9 أد نتيجة إرتفاع رقم معاملات وكلاء البيع.
  - \* إرتفاع الإيرادات الأخرى بـ 79,1 أد نتيجة بيع آلات الطباعة الحرارية لوكلاء البيع بالسوق طبقا لنظام الفوترة الجديد.
  - \* إرتفاع مداخل الأوراق الماليّة للتوظيف بـ 72,3 أد وذلك لحسن توظيف الأموال المودعة لدى البنوك.
- سجّلت الأعباء خلال التسعة أشهر الأولى من سنة 2014 إنخفاضا بـ 92,4 أد و يعود ذلك بالأساس إلى إنخفاض أعباء الأعوان بـ 240,7 أد نتيجة إحالة عديد الأعوان على التقاعد خلال التسعة أشهر الأولى من سنة 2014 من ناحية ، و صرف منحة الإنتاجية لسنة 2012 (120 أد) خلال التسعة أشهر الأولى من سنة 2013 من ناحية أخرى.

- سجّلت الإيرادات خلال الثلاثيّة الثالثة من سنة 2014 إرتفاعا بـ 201,4 أد مقارنة بنفس الفترة من سنة 2013 و يعود ذلك إلى إرتفاع المداخل المتأتية من إسداء الخدمات بـ 190 أد نتيجة إرتفاع رقم معاملات وكلاء البيع و إلى إرتفاع مداخل الأوراق الماليّة بـ 25,5 أد. كما سجّلت الأعباء خلال الثلاثيّة الثالثة من سنة 2014 إنخفاضا بـ 198,1 أد مقارنة بنفس الفترة من سنة 2013 و يعود ذلك إلى إنخفاض أعباء الأعوان بـ 370,5 أد للسبب المذكور أعلاه .

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## **Emprunt Obligataire Subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014 -1 »**

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 13 juin 2013, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, au cours de l'exercice 2013 et 2014, pour un montant total maximum de 140 millions de dinars à réaliser selon la conjoncture du marché et les besoins de la banque et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 11 décembre 2013, a décidé d'émettre, en 2014, plusieurs emprunts obligataires pour une enveloppe de 140 millions de dinars sur une ou plusieurs tranches et délègue tous pouvoirs à la Direction Générale de la Banque, afin de fixer, en accord avec la Direction financière de BPCE IOM, les modalités et les conditions de chaque tranche en fonction des conditions du marché.

Après concertation avec la direction financière de la BPCE IOM, la Direction Générale de la BTK a décidé d'émettre l'emprunt selon les conditions suivantes

<b>Catégorie</b>	<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
A	5 ans	7,35% et/ou TMM+ 1,90%	Constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 années de franchise	7,45% et/ou TMM + 2,05%	Constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

**Montant** : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » est d'un montant de 40 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 de dinars, divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **15/09/2014** et clôturés au plus tard le **15/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

- Suite -

En cas de non placement intégral de l'émission au 15/12/2014 et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac -1053 Tunis.

### **But de l'émission**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » permettra à la banque de financer des crédits sur des ressources de même maturité et par conséquent d'adosser des ressources à moyen terme à des emplois à moyen terme, d'enrichir la gamme de ses produits et services et de renforcer son réseau d'agences.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné BTK 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **15/12/2014** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

• **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,05% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 205 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,45% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

**Paiement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 décembre** de chaque année.

- Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/12/2015**.
- Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/12/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/12/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

### Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,35% l'an (pour la catégorie A) et 7,45% l'an (pour la catégorie B).

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2014 (à titre indicatif), qui est égale à 4,7425% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel par catégorie comme suit :

- ✓ *Pour la catégorie A* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,6425%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- ✓ *Pour la catégorie B* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,7925%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,05%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

### Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,740 années** pour la catégorie A et **4,301 années** pour la catégorie B.

### Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être

- Suite -

soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le 20 décembre 2013, l'agence de notation internationale Standard & Poor's Ratings a attribué à la BTK la note B à long terme avec perspective d'évolution négative .

Selon l'agence de notation internationale Standard 61 Poor's Ratings, la note « B » attribuée à la BTK, repose sur le fait que le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur le plan économique et financier

**Notation de l'emprunt:**

La présente émission a reçu la note «CCC» par l'agence de notation Standard & Poor's, sur l'échelle internationale, en date du 27/08/2014.

La note « CCC », sur l'échelle internationale, repose sur le fait que les obligations subordonnées sont présentement vulnérables et que la capacité de faire face aux engagements financiers dépend des conditions favorables sur le plan commercial, économique et financier.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF-, intermédiaire en Bourse, sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac – 1053 -Tunis.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant, Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de d'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.



- Suite -

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité y afférents.

### **Marché des titres**

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis à savoir deux emprunts obligataires «BTK 2009» et «BTK 2012-1».

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, la BTK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge par la STICODEVAM :**

La BTK s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

- Suite -

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 29/08/2014 sous le numéro 14-0865, du document de référence « BTK 2014 » enregistré par le CMF en date du 04/08/2014 sous le n°14-002, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence « BTK 2014 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTK sise au 10 bis Avenue Mohamed V – 1001 Tunis ; de la SCIF intermédiaire en bourse - Rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014 et les indicateurs d'activité de la BTK relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « Tunisie Leasing 2014-2 »

#### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 05/06/2014 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 07/10/2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2014-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,40% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 6,80% brut l'an au minimum et 8% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% sur 5 ans et/ou TMM+2,25% ;
- Catégorie B : 7,80% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

##### Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2014-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

##### Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **31/10/2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/12/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/12/2014** avec maintien de la

- Suite -

date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **31/10/2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

**But de l'émission :**

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2014 des mises en force qui s'élèvent à 328 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 157 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2014-2 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

**Prix de souscription et d'émission** : 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15/12/2014** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêts** : Les obligations «TUNISIE LEASING 2014-2» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce**

- **Taux fixe** de Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement** : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 décembre de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/12/2015**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/12/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/12/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2014 à titre indicatif, qui est égale à 4,775% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,025%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-2» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

**Mode de placement** : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt**: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **8 octobre 2014**.

**Notation de la société**: En date du **8 novembre 2013**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+** (tun) et sa note à court terme à **F2** (tun), avec perspective stable.

En date du **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+** (tun) et sa note à court terme à **F2** (tun), avec perspective stable.

TUNISIE LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

**Organisation de la représentation des obligataires** : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres** : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2014-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la STICODEVAM. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres :** Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **16/10/2014** sous le n°**14-0872**, du document de référence « Tunisie Leasing 2014 » enregistré auprès du CMF en date du **02/10/2014** sous le n°**14-007** et des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 3<sup>ème</sup> trim 2014, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 octobre 2014.

## EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire Subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014»

### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 27 mai 2014 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 28 août 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25%.

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

**Montant** : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » est d'un montant de 20 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **06/10/2014** et clôturées au plus tard le **26/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (20 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **26/12/2014** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

#### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 06/10/2014 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.



- Suite -

### **But de l'émission**

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres d'Attijari Leasing et dans le but de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

Aussi, cet emprunt obligataire subordonné permettra de mobiliser les fonds nécessaires au financement des opérations de leasing mobiliers et immobiliers.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **26/12/2014**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25% brut par an

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

7,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année N-1 au mois de **novembre** de l'année N.

#### **Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux Catégories A et C et à la troisième année pour la Catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **26/12/2019** pour les deux Catégories A et C et le **26/12/2021** pour la Catégorie B.

#### **Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

#### **Paie ment :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 décembre** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **26/12/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/12/2015** pour les catégories A et C et le **26/12/2017** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'août 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,76%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,01%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

**Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 19/09/2014 sous le n° 14-006. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généreux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le 07 février 2014, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 14 mars 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

- Suite -

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « B+ » (tun) à l'emprunt subordonné objet de la présente Note d'Opération en date du 11 septembre 2014 .

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente Note d'Opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents .

**Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :**

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination .

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires

- Suite -

mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 19/09/2014 sous le numéro 14-0870, du document de référence « Attijar Leasing 2014 » enregistré par le CMF en date du 19/09/2014 sous le n°14-006 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue de Mazurie-1053 Les Berges du Lac.

Les indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 03 NOVEMBRE 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,998%		
TN0008002909	BTCT 52 SEMAINES 04/11/2014		4,998%	
TN0008002917	BTCT 52 SEMAINES 02/12/2014		4,972%	
TN0008003014	BTCT 13 SEMAINES 16/12/2014		4,958%	
TN0008002925	BTCT 52 SEMAINES 23/12/2014		4,952%	
TN0008002933	BTCT 52 SEMAINES 27/01/2015		4,918%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"	4,906%		1 007,626
TN0008002941	BTCT 52 SEMAINES 24/02/2015		4,918%	
TN0008002958	BTCT 52 SEMAINES 24/03/2015		4,942%	
TN0008002974	BTCT 52 SEMAINES 21/04/2015		4,965%	
TN0008003006	BTCT 52 SEMAINES 01/09/2015		5,076%	
TN0008003022	BTCT 52 SEMAINES 29/09/2015		5,099%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,110%	999,107
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015	5,123%		
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,235%	1 001,656
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,411%	902,825
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,463%	995,730
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,637%	1 027,897
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,792%		985,740
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,928%	985,432
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,958%	788,591
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,004%	982,946
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,174%		971,699
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,223%	964,971
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,338%		1 034,366
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,347%	955,723
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,404%		971,554

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	152,211	152,253		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,426	13,429		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,383	1,384		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,245	37,255		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,638	50,651		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	155,313	157,086		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	560,370	563,876		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	108,788	108,701		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	121,240	121,568		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,945	117,971		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	110,435	110,460		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	88,874	90,306		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	129,877	131,653		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	90,580	91,248		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	102,719	103,005		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 392,836	1 418,358		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 265,943	2 303,327		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	101,659	101,148		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,263	102,075		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,672	128,624		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 185,924	1 196,202		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	118,085	122,606		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,235	15,833		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 096,056	5 129,901		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	4 987,487	5 005,656		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,164	2,214		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,912	1,948		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,033	1,054		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	107,744	107,779
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	104,217	103,303	103,335
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	105,330	105,361
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	102,041	102,052
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	103,124	103,161
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	106,214	106,240
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	103,567	103,601
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	102,360	102,390
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	102,571	102,596
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	104,439	104,470
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	101,541	101,569
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	103,521	103,549
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	103,554	103,585
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	106,000	106,033
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	104,932	104,964
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	102,766	102,795
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	101,984	102,016
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	104,014	104,044
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	102,064	102,096
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	103,106	103,136
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	104,298	104,325
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	101,876	101,912
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	102,907	102,947
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	104,342	104,371
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	101,744	101,775
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>								
54	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,469	10,472
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	102,245	102,274
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	103,300	103,327

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	100,763	100,838
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	63,407	63,174
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	141,011	140,936
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 409,420	1 412,037
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	110,121	110,817
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	108,522	109,449
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	80,640	81,947
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,887	16,984
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	262,968	267,657
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	30,999	31,221
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 287,858	2 305,200
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	75,514	76,246
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,687	56,993
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	99,226	100,131
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	108,344	109,392
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	92,779	93,824
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,219	11,222
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	11,971	11,999
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,161	15,242
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	13,951	14,041
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,318	12,456
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	11,006	11,109
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,518	10,547
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,680	10,681
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	119,962	121,705
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	121,211	122,018
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,238	10,373
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	102,861	102,378
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,589	19,863
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	73,205	74,199
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	76,707	77,997
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	96,107	96,175
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	81,861	81,615
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	95,557	96,039
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	102,502	102,839
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,202	9,293
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,187	7,251
94	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	-	102,471	103,913
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	96,285	98,034
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	93,382	95,785
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	128,022	129,783
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	9,571	9,898
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	113,922	116,616
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	117,043	118,231
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	101,534	102,916
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	100,287	102,407
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	170,878	173,509
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	159,463	161,066
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	139,820	141,704
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 390,055	10 014,651
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	16,717	17,354
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	126,314	128,861
109	FCP SMART EQUITY *	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	En Liquidation	En Liquidation
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	98,715	100,413
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	83,621	84,067
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	109,828	111,502
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 423,817	8 700,717
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,194	8,561
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,115	8,414

\* En liquidation pour expiration de la durée de vie

(1) initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**



<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société « Délice Holding » et l'ouverture au public du FCPR AMENCAPITAL 3, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médénine 4100 BP 356	75 643 000
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
31. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

32. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
33.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
6.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
7.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
8.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
9.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
10.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
11.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue de la bourse, Les Jardin du Lac II Tunis	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
5. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Ittihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
11.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
12.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
17. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie, le Kram,	71 164 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420

23. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

61.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65.Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
66.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
67.Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
68.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
69.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
70.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
71.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
72.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
73.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
74. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
75.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
76.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
77.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
78.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
79. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
80.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
82.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
83.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
84.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
85.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233

99.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
21	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis

22	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
23	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
24	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
25	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT- EQUILIBRE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
37	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
38	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
44	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
58	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Immeuble Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP SMART EQUITY*	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Immeuble Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis



79	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
83	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameledine Al Afghani- 1002 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
88	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
92	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
98	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
104	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

105	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
106	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) Initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) Initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) Initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

\* En liquidation pour expiration de la durée de vie

#### LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

#### LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis

#### LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis

4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

*\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

## **CAP OBLIG SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014**

### **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30-09-2014**

En notre qualité de commissaire aux comptes de CAP OBLIG SICAV et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2014 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Au cours du troisième trimestre, l'actif de CAP OBLIG SICAV a été employé en des liquidités et quasi liquidités à des taux se situant en dessus de la limite de 20% fixée par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV.

En dehors de cette observation, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-09-2014, tels qu'annexés au présent avis.

**Tunis, le 31 Octobre 2014**

**Le commissaire aux comptes :**

**AMC Ernst & Young  
Fehmi LAOURINE**

**BILAN ARRETE au 30-09-2014**

(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC1 - Portefeuille titres</b>	<b>3.1</b>	<b>17 541 536</b>	<b>20 203 730</b>	<b>19 414 947</b>
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 395 420	1 261 687	744 850
Obligations et valeurs assimilées		16 104 399	18 839 012	18 583 087
Autres valeurs		41 717	103 031	87 010
<b>AC2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>11 284 970</b>	<b>5 093 753</b>	<b>4 878 681</b>
Placements monétaires	<b>3.3</b>	6 464 215	5 021 677	4 520 278
Disponibilités		4 820 755	72 076	358 403
<b>Total Actif</b>		<b>28 826 506</b>	<b>25 297 483</b>	<b>24 293 628</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.5</b>	<b>24 628</b>	<b>18 140</b>	<b>18 654</b>
<b>PA2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3.6</b>	<b>9 219</b>	<b>5 122</b>	<b>5 139</b>
<b>Total Passif</b>		<b>33 847</b>	<b>23 262</b>	<b>23 793</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP1 - Capital</b>	<b>3.7</b>	<b>27 963 024</b>	<b>24 566 022</b>	<b>23 359 954</b>
<b>CP2 - Sommes distribuables</b>		<b>829 635</b>	<b>708 199</b>	<b>909 881</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		68	56	53
Sommes distribuables de l'exercice en cours		829 567	708 143	909 828
<b>Actif Net</b>		<b>28 792 659</b>	<b>25 274 221</b>	<b>24 269 835</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>		<b>28 826 506</b>	<b>25 297 483</b>	<b>24 293 628</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01-01-2014 au 30-09-2014**  
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-07-14 au 30-09-14	Période du 01-01-14 au 30-09-14	Période du 01-07-13 au 30-09-13	Période du 01-01-13 au 30-09-13	Exercice clos le 31-12-13
<b>PR1 - Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>201 450</b>	<b>772 634</b>	<b>251 268</b>	<b>757 713</b>	<b>1 017 814</b>
Dividendes		0	45 714	0	0	0
Revenus des obligations et valeurs assimilées		200 859	724 471	249 764	753 215	1 012 022
Revenus des autres valeurs		591	2 449	1 504	4 498	5 792
<b>PR2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>154 071</b>	<b>246 848</b>	<b>47 192</b>	<b>99 085</b>	<b>149 665</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>355 521</b>	<b>1 019 482</b>	<b>298 460</b>	<b>856 798</b>	<b>1 167 479</b>
<b>CH1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>3.8</b>	<b>-76 118</b>	<b>-190 157</b>	<b>-57 762</b>	<b>-159 915</b>	<b>-216 153</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>279 403</b>	<b>829 325</b>	<b>240 698</b>	<b>696 883</b>	<b>951 326</b>
<b>CH2 - Autres charges</b>	<b>3.9</b>	<b>-9 597</b>	<b>-24 119</b>	<b>-7 285</b>	<b>-20 230</b>	<b>-27 373</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>269 806</b>	<b>805 206</b>	<b>233 413</b>	<b>676 653</b>	<b>923 953</b>
<b>PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>-76 598</b>	<b>24 361</b>	<b>27 427</b>	<b>31 490</b>	<b>-14 125</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>193 208</b>	<b>829 567</b>	<b>260 840</b>	<b>708 143</b>	<b>909 828</b>
<b>PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>76 598</b>	<b>-24 361</b>	<b>-27 427</b>	<b>-31 490</b>	<b>14 125</b>
Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		15 706	-3 037	2 891	2 891	9 466
Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres		7 491	3 188	6 398	10 044	16 078
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>293 003</b>	<b>805 357</b>	<b>242 702</b>	<b>689 588</b>	<b>949 497</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01-01-2014 au 30-09-2014**  
**(exprimé en dinar Tunisien)**

	Période du 01-07-14 au 30-09-14	Période du 01-01-14 au 30-09-14	Période du 01-07-13 au 30-09-13	Période du 01-01-13 au 30-09-13	Exercice clos le 31-12-13
<b>AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u></b>	<b>293 003</b>	<b>805 357</b>	<b>242 702</b>	<b>689 588</b>	<b>949 497</b>
Résultat d'exploitation	269 806	805 206	233 413	676 653	923 953
Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres	15 706	-3 037	2 891	2 891	9 466
Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres	7 491	3 188	6 398	10 044	16 078
<b>AN2 - <u>Distribution de dividendes</u></b>	<b>0</b>	<b>-966 930</b>	<b>0</b>	<b>-830 326</b>	<b>-830 326</b>
<b>AN3 - <u>Transactions sur le capital</u></b>	<b>-1 715 542</b>	<b>4 684 397</b>	<b>1 717 340</b>	<b>1 209 575</b>	<b>-54 720</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>19 360 894</b>	<b>39 973 836</b>	<b>17 301 490</b>	<b>44 895 597</b>	<b>57 171 876</b>
Capital	18 906 991	38 794 893	16 911 816	43 942 470	55 790 559
Régularisation des sommes non distribuables	-11 579	-16 871	4 633	8 753	18 809
Régularisation des sommes distribuables	465 482	1 195 814	385 041	944 374	1 362 508
<b>b / Rachats</b>	<b>-21 076 436</b>	<b>-35 289 439</b>	<b>-15 584 150</b>	<b>-43 686 022</b>	<b>-57 226 596</b>
Capital	-20 543 482	-34 184 879	-15 221 937	-42 718 039	-55 783 646
Régularisation des sommes non distribuables	9 130	9 776	-4 603	-8 706	-19 921
Régularisation des sommes distribuables	-542 084	-1 114 336	-357 610	-959 277	-1 423 029
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>-1 422 539</b>	<b>4 522 824</b>	<b>1 960 042</b>	<b>1 068 837</b>	<b>64 451</b>
<b>AN4 - <u>Actif net</u></b>					
Début de période	30 215 198	24 269 835	23 314 179	24 205 384	24 205 384
Fin de période	28 792 659	28 792 659	25 274 221	25 274 221	24 269 835
<b>AN5 - <u>Nombre d'actions</u></b>					
Début de période	295 216	232 930	228 215	232 861	232 861
Fin de période	278 898	278 898	245 083	245 083	232 930
<b>Valeur liquidative</b>	<b>103,237</b>	<b>103,237</b>	<b>103,125</b>	<b>103,125</b>	<b>104,194</b>
<b>AN6 - <u>Taux de rendement annualisé (%)</u></b>	<b>3,44%</b>	<b>3,78%</b>	<b>3,75%</b>	<b>3,78%</b>	<b>3,86%</b>



**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**TRIMESTRIELS AU 30-09-2014**  
**(exprimés en dinar Tunisien)**

**1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2- Evaluation des placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché du 30-09-2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**2.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30-09-2014 de titres OPCVM, d'obligations, de bons de trésor assimilables et de parts de fonds communs de créances.

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2014 à 17 541 536 DT et se répartit comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2014	% de l'actif net
<b>Titre OPCVM</b>	<b>12 996</b>	<b>1 388 989</b>	<b>1 395 420</b>	<b>4,85%</b>
SANADET SICAV	12 996	1 388 989	1 395 420	4,85%
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>184 000</b>	<b>15 721 875</b>	<b>16 104 399</b>	<b>55,93%</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>22 000</b>	<b>3 919 900</b>	<b>3 997 756</b>	<b>13,89%</b>
BTA MARS 2019 5,5%	2 000	1 919 900	1 969 084	6,84%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	2 000 000	2 028 672	7,05%
<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>162 000</b>	<b>11 801 975</b>	<b>12 106 643</b>	<b>42,06%</b>
AIL 2014/1	10 000	1 000 000	1 009 920	3,51%
ATB 2007/1	3 000	168 750	171 616	0,60%
ATL 2010/1	10 000	200 000	201 216	0,70%
ATL 2010/2	5 000	400 000	413 260	1,44%
ATL 2013/2	8 000	800 000	840 397	2,92%
ATL 2014/1	5 000	500 000	515 840	1,79%
BTE 2010/1	2 000	120 000	120 202	0,42%
BTK 2012/1	15 000	1 285 725	1 342 533	4,66%
CIL 2010/1	9 000	180 000	181 303	0,63%
CIL 2010/2	2 000	80 000	83 130	0,29%
CIL 2012/1	2 500	150 000	153 650	0,53%
CIL 2012/2	5 000	400 000	412 592	1,43%
CIL 2013/1	2 000	200 000	209 503	0,73%
CIL 2014/1	10 000	1 000 000	1 012 312	3,52%
ELW 2010	20 000	800 000	825 232	2,87%
HL 2010/1	3 000	60 000	60 725	0,21%
HL 2010/2	2 000	80 000	82 954	0,29%
HL 2014/1	15 000	1 500 000	1 502 264	5,22%
MODERN LEASING 2012	5 000	500 000	516 028	1,79%
SIHM 2008	3 000	60 000	60 161	0,21%
TL 2012/2	7 000	560 000	580 026	2,01%
TL 2014/1	10 000	1 000 000	1 025 128	3,56%
UIB 2009/1	2 500	187 500	189 328	0,66%
UIB 2011/1	1 000	70 000	70 319	0,24%
UNIFACTOR 2013	5 000	500 000	527 004	1,83%
<b>FCC</b>	<b>200</b>	<b>41 462</b>	<b>41 717</b>	<b>0,14%</b>
FCC BIAT-CREDIMMO2P2	200	41 462	41 717	0,14%
<b>Total</b>	<b>197 196</b>	<b>17 152 326</b>	<b>17 541 536</b>	<b>60,92%</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2014 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 30/06/2014	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 30/09/2014
<b>Titres OPCVM</b>	<b>1 488 115</b>	<b>300 065</b>	<b>399 782</b>	<b>399 191</b>	<b>591</b>	<b>1 388 989</b>
SANADTT SICAV	1 488 115	300 065	399 782	399 191	591	1 388 989
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>9 393 100</b>	<b>2 500 000</b>	<b>8 582 500</b>	<b>7 993 100</b>	<b>6 900</b>	<b>3 317 500</b>
<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>1 400 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>582 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 317 500</b>
ATL 2010/1	400 000	0	200 000	0	0	200 000
BTE 2010	140 000	0	20 000	0	0	120 000
CIL 2010/1	360 000	0	180 000	0	0	180 000
SIHM2008	120 000	0	60 000	0	0	60 000
STM2007	100 000	0	100 000	0	0	0
UIB 2009/1	200 000	0	12 500	0	0	187 500
UIB 2011-1	80 000	0	10 000	0	0	70 000
CIL 2014/1	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000
HL 2014/1	0	1 500 000	0	0	0	1 500 000
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>7 993 100</b>	<b>0</b>	<b>8 000 000</b>	<b>7 993 100</b>	<b>6 900</b>	<b>0</b>
BTA 07/2014 8.25	7 993 100	0	8 000 000	7 993 100	6 900	0
<b>FCC</b>	<b>56 653</b>	<b>0</b>	<b>15 191</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>41 462</b>
FCC BIAT-CREDIMMO2P2	56 653	0	15 191	0	0	41 462
<b>Total</b>	<b>10 937 868</b>	<b>2 800 065</b>	<b>8 997 473</b>	<b>8 392 291</b>	<b>7 491</b>	<b>4 747 951</b>

### 3.2- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01-07-2014 au 30-09-2014 totalisent 201 450 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01-07-2014 au 30-09-2014	Période du 01-01-2014 au 30-09-2014	Période du 01-07-2013 au 30-09-2013	Période du 01-01-2013 au 30-09-2013	Exercice clos le 31-12-2013
Revenus des obligations de sociétés	128 231	339 619	95 316	292 480	396 021
Revenus des Emprunts d'Etat	72 628	384 852	154 448	460 735	616 001
Revenus des FCC	591	2 449	1 504	4 498	5 792
Revenus des actions	0	45 714	0	0	0
<b>Total</b>	<b>201 450</b>	<b>772 634</b>	<b>251 268</b>	<b>757 713</b>	<b>1 017 814</b>

### 3.3- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élevaient au 30-09-2014 à 6 464 215 DT contre 5 021 677 DT au 30-09-2013. Le détail des placements monétaires à la date du 30-09-2014 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2014	% actif net
<b>Placement à terme</b>	<b>3 500 000</b>	<b>3 519 284</b>	<b>12,22%</b>
PLT171014507 ATB	2 000 000	2 016 891	7,00%
PLT18121456 ATB	1 500 000	1 502 393	5,22%
<b>Certificat de dépôt</b>	<b>1 979 662</b>	<b>1 993 673</b>	<b>6,92%</b>
ATB_CD_515_29/10/14	1 979 662	1 993 673	6,92%
<b>Bons de Trésor court terme</b>	<b>949 740</b>	<b>951 258</b>	<b>3,30%</b>
BTC 290915504	949 740	951 258	3,30%
<b>Total</b>	<b>6 429 402</b>	<b>6 464 215</b>	<b>22,45%</b>

### 3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élevaient à 154 071 DT pour la période allant du 01-07-2014 au 30-09-2014 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme, bons de trésor à court terme et certificats de dépôt au titre du troisième trimestre 2014.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Exercice clos le 31-12-2013
	du 01-07-2014 au 30-09-2014	du 01-01-2014 au 30-09-2014	du 01-07-2013 au 30-09-2013	du 01-01-2013 au 30-09-2013	
Revenus des placements à terme	53 586	98 788	37 269	89 162	128 794
Revenus des Bons de trésor court terme	1 518	1 518	0	0	0
Revenus des certificats de dépôts	98 967	146 542	9 923	9 923	20 871
<b>Total</b>	<b>154 071</b>	<b>246 848</b>	<b>47 192</b>	<b>99 085</b>	<b>149 665</b>

### 3.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SIVCAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCE. Elle s'élevait à 24 628 DT au 30-09-2014 contre 18 140 DT au 30-09-2013.

### 3.6- Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30-09-2014	Valeur au 30-09-2013	Valeur au 31-12-2013
TCL	309	256	258
Retenue à la	3 780	2 816	2 773
Redevance CMF	5 130	2 050	2 108
<b>Total</b>	<b>9 219</b>	<b>5 122</b>	<b>5 139</b>

### 3.7- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à -1 422 539 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-1 615 743
Variation de la part Revenu	193 204
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>-1 422 539</b>

Les mouvements sur le capital au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2014 se détaillent comme suit :

#### Capital au 01-07-2014

Montant:	29 606 459
Nombre de titres:	295 216
Nombre d'actionnaires :	572

#### Souscriptions réalisées

Montant:	18 906 991
Nombre de titres émis:	188 528
Nombre d'actionnaires nouveaux :	102

#### Rachats effectués

Montant:	-20 543 482
Nombre de titres rachetés:	204 846
Nombre d'actionnaires sortant:	81

#### Capital au 30-09-2014

Montant:	27 969 968 (*)
Nombre de titres:	278 898
Nombre d'actionnaires :	593

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-07-2014. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2014 au 30-09-2014).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit:

<b>Capital sur la base part de capital de début d'exercice</b>	<b>27 969 968</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-3 037
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 188
Régularisation des sommes non distribuables de la période	-7 095
<b>Capital au 30-09-2014</b>	<b>27 963 024</b>

### 3.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le total de cette charge au titre du troisième trimestre 2014 s'élève à 76 118 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01-07-2014 au 30-09-2014	Période du 01-01-2014 au 30-09-2014	Période du 01-07-2013 au 30-09-2013	Période du 01-01-2013 au 30-09-2013	Exercice clos le 31-12-2013
Rémunération du gestionnaire	76 118	190 157	57 762	159 915	216 153
<b>Total</b>	<b>76 118</b>	<b>190 157</b>	<b>57 762</b>	<b>159 915</b>	<b>216 153</b>

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCE, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du troisième trimestre 2014 s'élève à 76 118 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCE ».

### 3.9- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL.

Désignation	Période du 01-07-2014 au 30-09-2014	Période du 01-01-2014 au 30-09-2014	Période du 01-07-2013 au 30-09-2013	Période du 01-01-2013 au 30-09-2013	Exercice clos le 31-12-2013
Redevance CMF	8 601	21 486	6 526	18 069	24 423
TCL	896	2 533	759	2 161	2 950
Autres impôts et taxes	100	100	0	0	0
<b>Total</b>	<b>9 597</b>	<b>24 119</b>	<b>7 285</b>	<b>20 230</b>	<b>27 373</b>

## **SICAV SECURITY**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014**

### **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30-09-2014**

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2014 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Au cours du trimestre, l'actif de SICAV SECURITY a été employé en des liquidité et quasi liquidité à des taux se situant en dessous du minimum de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV. Cette situation a été régularisée au 30 septembre 2014.

En dehors de cette observation, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30 septembre 2014, tels qu'annexés au présent avis.

**Tunis, le 31 Octobre 2014**

**Le commissaire aux comptes :**

**AMC Ernst & Young  
Fehmi LAOURINE**

**BILAN ARRETE au 30-09-2014**  
(exprimé en dinar Tunisien)

		30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
<b>ACTIF</b>				
<b>AC1 - Portefeuille titres</b>		<b>857 498</b>	<b>847 217</b>	<b>842 935</b>
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	219 643	260 363	256 184
Obligations et valeurs assimilées	3.2	637 855	586 854	586 751
<b>AC2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>216 122</b>	<b>210 893</b>	<b>211 924</b>
Placements monétaires	3.4	175 774	200 922	205 740
Disponibilités		40 348	9 971	6 184
<b>Total Actif</b>		<b>1 073 620</b>	<b>1 058 110</b>	<b>1 054 859</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA1 - Opérateurs créditeurs</b>	3.6	<b>1 043</b>	<b>1 025</b>	<b>1 058</b>
<b>PA2 - Autres créditeurs divers</b>	3.7	<b>346</b>	<b>267</b>	<b>252</b>
<b>Total Passif</b>		<b>1 389</b>	<b>1 292</b>	<b>1 310</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>CP1 - Capital</b>	3.8	<b>1 048 967</b>	<b>1 036 090</b>	<b>1 027 619</b>
<b>CP2 - Sommes distribuables</b>		<b>23 264</b>	<b>20 728</b>	<b>25 930</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		37	39	37
Sommes distribuables de l'exercice en cours		23 227	20 689	25 893
<b>Actif Net</b>		<b>1 072 231</b>	<b>1 056 818</b>	<b>1 053 549</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>		<b>1 073 620</b>	<b>1 058 110</b>	<b>1 054 859</b>



**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01-01-2014 au 30-09-2014**  
**(exprimé en dinar Tunisien)**

		Période du 01-07-14 au 30-09-14	Période du 01-01-14 au 30-09-14	Période du 01-07-13 au 30-09-13	Période du 01-01-13 au 30-09-13	Exercice clos le 31-12-13
<b>PR1 - Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.3</b>	<b>8 470</b>	<b>28 175</b>	<b>7 049</b>	<b>25 722</b>	<b>32 417</b>
Dividendes		800	6 723	666	5 864	5 864
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 670	21 452	6 383	19 858	26 553
<b>PR2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.5</b>	<b>1 673</b>	<b>5 294</b>	<b>1 984</b>	<b>5 679</b>	<b>7 730</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>10 143</b>	<b>33 469</b>	<b>9 033</b>	<b>31 401</b>	<b>40 147</b>
<b>CH1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	<b>-3 194</b>	<b>-9 397</b>	<b>-3 158</b>	<b>-9 475</b>	<b>-12 616</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>6 949</b>	<b>24 072</b>	<b>5 875</b>	<b>21 926</b>	<b>27 531</b>
<b>CH2 - Autres charges</b>	<b>3.10</b>	<b>-395</b>	<b>-981</b>	<b>-306</b>	<b>-922</b>	<b>-1 210</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>6 554</b>	<b>23 091</b>	<b>5 569</b>	<b>21 004</b>	<b>26 321</b>
<b>PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>-45</b>	<b>136</b>	<b>-357</b>	<b>-315</b>	<b>-428</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>6 509</b>	<b>23 227</b>	<b>5 212</b>	<b>20 689</b>	<b>25 893</b>
<b>PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>45</b>	<b>-136</b>	<b>357</b>	<b>315</b>	<b>428</b>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-3 928	4 515	-12 693	-20 921	-24 368
Frais de négociation		-	-9	-38	-179	-179
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		-18	996	6 922	13 870	13 868
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>2 608</b>	<b>28 593</b>	<b>-240</b>	<b>13 774</b>	<b>15 642</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01-01-2014 au 30-09-2014**  
**(exprimé en dinar Tunisien)**

	Période du 01-07-14 au 30-09-14	Période du 01-01-14 au 30-09-14	Période du 01-07-13 au 30-09-13	Période du 01-01-13 au 30-09-13	Exercice clos le 31-12-13
<b>AN1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</b>	<b>2 608</b>	<b>28 593</b>	<b>-240</b>	<b>13 774</b>	<b>15 642</b>
Résultat d'exploitation	6 554	23 091	5 569	21 004	26 321
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-3 928	4 515	-12 693	-20 921	-24 368
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	-18	996	6 922	13 870	13 868
Frais de négociation de titres	0	-9	-38	-179	-179
<b>AN2 - Distribution de dividendes</b>	<b>0</b>	<b>-25 752</b>	<b>0</b>	<b>-24 749</b>	<b>-24 749</b>
<b>AN3 - Transactions sur le capital</b>	<b>-2 172</b>	<b>15 841</b>	<b>-23 402</b>	<b>-5 111</b>	<b>-10 248</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>498</b>	<b>32 158</b>	<b>54 669</b>	<b>238 113</b>	<b>264 903</b>
Capital	487	31 551	53 986	236 123	262 483
Régularisation des sommes non distribuables	3	147	-164	-470	-653
Régularisation des sommes distribuables	8	460	847	2 460	3 073
<b>b / Rachats</b>	<b>-2 670</b>	<b>-16 317</b>	<b>-78 071</b>	<b>-243 224</b>	<b>-275 151</b>
Capital	-2 597	-15 790	-77 134	-241 222	-272 648
Régularisation des sommes non distribuables	-20	-61	267	702	929
Régularisation des sommes distribuables	-53	-466	-1 204	-2 704	-3 432
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>436</b>	<b>18 682</b>	<b>-23 642</b>	<b>-16 086</b>	<b>-19 355</b>
<b>AN4 - Actif net</b>					
Début de période	1 071 795	1 053 549	1 080 460	1 072 904	1 072 904
Fin de période	1 072 231	1 072 231	1 056 818	1 056 818	1 053 549
<b>AN5 - Nombre d'actions</b>					
Début de période	64 418	63 317	65 038	63 937	63 937
Fin de période	64 288	64 288	63 626	63 626	63 317
<b>Valeur liquidative</b>	<b>16,679</b>	<b>16,679</b>	<b>16,610</b>	<b>16,610</b>	<b>16,639</b>
<b>AN6 - Taux de rendement annualisé (%)</b>	<b>0,98%</b>	<b>3,61%</b>	<b>-0,07%</b>	<b>1,71%</b>	<b>1,45%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**TRIMESTRIELS AU 30-09-2014**  
**(exprimés en dinar Tunisien)**

**1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30-09-2014 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente, à leur valeur de marché.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

**2.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30-09-2014 un montant de 219 643 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2014	% de l'actif net
<b>Actions</b>	<b>19 163</b>	<b>119 886</b>	<b>208 912</b>	<b>19,48%</b>
Banque de Tunisie	2 000	3 601	21 000	1,96%
ENNAKL	2 000	21 400	19 326	1,80%
MAGASIN GENERAL	875	6 181	26 688	2,49%
Monoprix	1 800	6 111	37 881	3,53%
ONE TECH	8 000	52 000	54 176	5,05%
SFBT	2 588	11 593	42 249	3,94%
SYPHAX	1 900	19 000	7 592	0,71%
<b>Titres OPCVM</b>	<b>104</b>	<b>10 735</b>	<b>10 731</b>	<b>1,00%</b>
CAP OBLIG SICAV	104	10 735	10 731	1,00%
<b>Total</b>	<b>19 267</b>	<b>130 621</b>	<b>219 643</b>	<b>20,48%</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2014 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 30-06-2014	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisés	Coût d'acquisition au 30/09/2014
<b>Titres OPCVM</b>	<b>50 785</b>	<b>0</b>	<b>40 032</b>	<b>40 050</b>	<b>-18</b>	<b>10 735</b>
CAP OBLIG SICAV	50 785	0	40 032	40 050	-18	10 735
<b>Total</b>	<b>50 785</b>	<b>0</b>	<b>40 032</b>	<b>40 050</b>	<b>-18</b>	<b>10 735</b>

### 3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30-09-2014 un montant de 637 855 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2014	% de l'actif net
<b>Emprunts des sociétés :</b>	<b>7 100</b>	<b>425 500</b>	<b>438 112</b>	<b>40,85%</b>
ATL 2009/3	600	12 000	12 371	1,15%
ATL 2013-2	600	60 000	63 030	5,88%
Attijari Leasing 2009	1 000	100 000	103 002	9,61%
BTK 2012/1	700	60 000	62 652	5,84%
CHO COMPANY 2009	600	45 000	46 556	4,34%
CIL 2010/1	1 000	20 000	20 144	1,88%
HL 2010/1	1 300	26 000	26 314	2,45%
UIB 2009/1	500	37 500	37 866	3,53%
UIB 2011/1	500	35 000	35 159	3,28%
HL 2013/2	300	30 000	31 018	2,89%
<b>Emprunts d'état :</b>	<b>1 100</b>	<b>195 850</b>	<b>199 743</b>	<b>18,63%</b>
BTA 5,5% MARS 2011	100	95 850	98 309	9,17%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	100 000	101 434	9,46%
<b>TOTAL</b>	<b>8 200</b>	<b>621 350</b>	<b>637 855</b>	<b>59,49%</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2014 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 30/06/2014	Acquisition	Remboursement ou cession	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 30/09/2014
<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>120 000</b>	-	<b>27 500</b>	-	<b>92 500</b>
CIL 2010/1	40 000	-	20 000	-	20 000
UIB 2009/1	40 000	-	2 500	-	37 500
UIB 2011/1	40 000	-	5 000	-	35 000
<b>Total</b>	<b>120 000</b>	-	<b>27 500</b>	-	<b>92 500</b>

### 3.3- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 8 470 DT pour la période allant du 01-07-2014 au 30-09-2014 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Exercice clos le 31-12-2013
	du 01-07-2014 au 30-09-2014	du 01-01-2014 au 30-09-2014	du 01-07-2013 au 30-09-2013	du 01-01-2013 au 30-09-2013	
Revenus des actions (dividendes)	800	6 723	666	5 864	5 864
Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 670	21 452	6 383	19 858	26 553
<b>Total</b>	<b>8 470</b>	<b>28 175</b>	<b>7 049</b>	<b>25 722</b>	<b>32 417</b>

### 3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30-09-2014 à 175 774 DT et s'analysent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% de l'actif net
CAT ATB 110MD 5.07%291014	110	110 000	110 758	10,33%
CAT ATB 65MD 5.6% 291214	65	65 000	65 016	6,06%
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>175 000</b>	<b>175 774</b>	<b>16,39%</b>

### 3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 1 673 DT pour la période allant du 01-07-2014 au 30-09-2014 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du troisième trimestre 2014 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Exercice clos le 31-12-2013
	du 01-07-2014 au 30-09-2014	du 01-01-2014 au 30-09-2014	du 01-07-2013 au 30-09-2013	du 01-01-2013 au 30-09-2013	
Revenus des placements à terme	1 673	5 294	1 984	5 679	7 730
<b>Total</b>	<b>1 673</b>	<b>5 294</b>	<b>1 984</b>	<b>5 679</b>	<b>7 730</b>

### 3.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCE. Elle s'élève à 1 043 DT au 30-09-2014 contre 1 025 DT au 30-09-2013.

### 3.7- Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/09/2014	Valeur au 30/09/2013	Valeur au 31/12/2013
TCL	8	21	7
Retenue à la source	162	159	155
Redevance CMF	176	87	90
<b>Total</b>	<b>346</b>	<b>267</b>	<b>252</b>

### 3.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 436 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-6 073
Variation de la part Revenu	6 509
Variation de l'Actif Net	436

Les mouvements sur le capital au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2014 se détaillent ainsi :

#### Capital au 01-07-2014

Montant:	1 045 489
Nombre de titres:	64 418
Nombre d'actionnaires :	65

#### Souscriptions réalisées

Montant:	487
Nombre de titres émis:	30
Nombre d'actionnaires nouveaux :	1

#### Rachats effectués

Montant:	-2 597
Nombre de titres rachetés:	160
Nombre d'actionnaires sortant:	1

#### Capital au 30-09-2014

Montant:	1 043 379 (*)
Nombre de titres:	64 288
Nombre d'actionnaires :	65

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-07-2014. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2014 au 30-09-2014).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit:

<b>Capital sur la base part de capital de début d'exercice</b>	<b>1 043 379</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 515
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	996
Frais de négociation	-9
Régularisation des sommes non distribuables de la période	86
<b>Capital au 30-09-2014</b>	<b>1 048 967</b>

### 3.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Exercice clos le 31-12-2013
	du 01-07-2014 au 30-09-2014	du 01-01-2014 au 30-09-2014	du 01-07-2013 au 30-09-2013	du 01-01-2013 au 30-09-2013	
Rémunération du gestionnaire	3 194	9 397	3 158	9 475	12 616
<b>Total</b>	<b>3 194</b>	<b>9 397</b>	<b>3 158</b>	<b>9 475</b>	<b>12 616</b>

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCE, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du troisième trimestre 2014 s'élève à 3 194 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCE ».

### 3.10- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL.

Désignation	Période	Période	Période	Période	Exercice clos le 31-12-2013
	du 01-07-2014 au 30-09-2014	du 01-01-2014 au 30-09-2014	du 01-07-2013 au 30-09-2013	du 01-01-2013 au 30-09-2013	
Redevance CMF	271	797	268	803	1 069
TCL	24	83	36	104	125
Autres impôts et taxes	100	100	-	-	-
Autres charges	-	1	2	15	16
<b>Total</b>	<b>395</b>	<b>981</b>	<b>306</b>	<b>922</b>	<b>1210</b>



# **TUNISO EMIRATIE SICAV**

## **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 10 avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 58.418.784, un actif net de D : 58.328.018 et un résultat bénéficiaire de la période de D : 610.301.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan au 30 Septembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### **Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 24 Octobre 2014

**Le commissaire aux comptes :**

**FINOR  
Fayçal DERBEL**

**BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2014**

(Montants exprimés en dinar)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/09/2014</b>	<b>30/09/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>41,829,529</u>	<u>44,336,608</u>	<u>44,325,764</u>
Obligations et valeurs assimilées		39,653,820	41,649,424	42,130,022
Titres OPCVM		2,175,709	2,687,184	2,195,742
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>16,586,187</u>	<u>13,683,461</u>	<u>11,178,006</u>
Placements monétaires	5	16,456,972	13,275,350	9,914,816
Disponibilités		129,215	408,111	1,263,190
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>3,068</u>	<u>4,398</u>	<u>5,372</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>58,418,784</b></u>	<u><b>58,024,467</b></u>	<u><b>55,509,142</b></u>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	60,885	60,707	62,515
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	29,881	31,153	41,585
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>90,766</b></u>	<u><b>91,860</b></u>	<u><b>104,100</b></u>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	56,495,373	56,234,451	53,258,150
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables de l'exercice clos		3	138	132
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1,832,642	1,698,018	2,146,760
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>58,328,018</b></u>	<u><b>57,932,607</b></u>	<u><b>55,405,042</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>58,418,784</b></u>	<u><b>58,024,467</b></u>	<u><b>55,509,142</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinar)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Période du 01/07 au 30/09/2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<u>475,676</u>	<u>1,501,782</u>	<u>496,767</u>	<u>1,597,503</u>	<u>2,084,913</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		475,676	1,414,596	496,767	1,497,964	1,985,374
Revenus des titres OPCVM		-	87,186	-	99,539	99,539
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<u>197,091</u>	<u>500,013</u>	<u>121,778</u>	<u>355,531</u>	<u>514,341</u>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<u>672,767</u>	<u>2,001,795</u>	<u>618,545</u>	<u>1,953,034</u>	<u>2,599,254</u>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(58,404)	(169,733)	(58,213)	(177,115)	(235,876)
<b>REVENU NET DE PLACEMENTS</b>		<u>614,363</u>	<u>1,832,062</u>	<u>560,332</u>	<u>1,775,919</u>	<u>2,363,378</u>
<b>Autres charges</b>	13	(33,015)	(92,579)	(29,883)	(95,642)	(128,648)
<b>Autres produits</b>		-	-	3,785	16,129	20,090
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>581,348</u>	<u>1,739,483</u>	<u>534,234</u>	<u>1,696,406</u>	<u>2,254,820</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		84,806	93,159	(22,761)	1,612	(108,060)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<u>666,154</u>	<u>1,832,642</u>	<u>511,473</u>	<u>1,698,018</u>	<u>2,146,760</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(84,806)	(93,159)	22,761	(1,612)	108,060
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		28,953	(1,058)	35,401	(13)	37,361
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-	-	(2,408)	(2,408)	(6,020)
Frais de négociation		-	-	-	-	(118)
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<u>610,301</u>	<u>1,738,425</u>	<u>567,227</u>	<u>1,693,985</u>	<u>2,286,043</u>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Période du 01/07 au 30/09/2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	610,301	1,738,425	567,227	1,693,985	2,286,043
Résultat d'exploitation	581,348	1,739,483	534,234	1,696,406	2,254,820
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	28,953	(1,058)	35,401	(13)	37,361
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-	(2,408)	(2,408)	(6,020)
Frais de négociation	-	-	-	-	(118)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	-	(2,057,077)	-	(2,138,034)	(2,138,034)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	3,343,169	3,241,628	(1,662,101)	(3,672,564)	(6,792,187)
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	7,158,222	29,161,768	3,983,390	21,727,425	27,331,024
- Régularisation des sommes non distribuables	(2,296)	4,490	(830)	3,599	6,021
- Régularisation des sommes distribuables	186,878	1,022,302	102,966	728,275	933,897
<b>Rachats</b>					
- Capital	(3,898,839)	(25,923,584)	(5,624,288)	(25,310,685)	(33,922,962)
- Régularisation des sommes non distribuables	1,276	(4,393)	2,393	1,640	(2,049)
- Régularisation des sommes distribuables	(102,072)	(1,018,955)	(125,732)	(822,818)	(1,138,118)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>3,953,470</b>	<b>2,922,976</b>	<b>(1,094,874)</b>	<b>(4,116,613)</b>	<b>(6,644,178)</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	54,374,548	55,405,042	59,027,481	62,049,220	62,049,220
En fin de période	58,328,018	58,328,018	57,932,607	57,932,607	55,405,042
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>					
En début de période	534,904	535,117	581,865	601,394	601,394
En fin de période	567,653	567,653	565,367	565,367	535,117
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>102.753</b>	<b>102.753</b>	<b>102.469</b>	<b>102.469</b>	<b>103.538</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1.08%</b>	<b>3.12%</b>	<b>1.01%</b>	<b>2.92%</b>	<b>3.95%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**AU 30 SEPTEMBRE 2014**

**Note 1 : Présentation de la société**

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

**Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels**

Les états financiers arrêtés au 30 Septembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**Note 3 : Principes comptables appliqués**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2014 à D : 41 829 529 et se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 30/09/2014</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Obligations des sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>38,836,939</b>	<b>39,653,820</b>	<b>67.98%</b>
<b>Obligations</b>		<b>28,898,565</b>	<b>29,461,283</b>	<b>50.51%</b>
Emprunt Amen Bank 2010/1 ( taux variable)	7,000	513,240	515,258	0.88%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub ( taux fixe)	15,000	999,750	999,869	1.71%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub ( taux variable)	15,000	999,750	999,873	1.71%
Emprunt AIL 2010/1 ( taux fixe)	15,000	300,000	306,076	0.52%
Emprunt AIL 2012/1 5A ( taux fixe)	10,000	600,000	610,967	1.05%
Emprunt AIL 2012/1 5A 15/5 ( taux fixe)	1,000	60,000	61,097	0.10%

Emprunt AIL 2014/1 5A 31/7 (taux fixe)	3,000	300,000	302,976	0.52%
Emprunt ATB 2009 (A) ligne A2 (taux variable)	15,000	937,500	952,919	1.63%
Emprunt ATB 2009 (B) ligne B2 (taux fixe)	10,000	1,000,000	1,017,328	1.74%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5,000	400,000	402,455	0.69%
Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5,000	400,000	402,258	0.69%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10,000	400,000	400,276	0.69%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10,000	400,000	400,299	0.69%
Emprunt ATL 2009/3 (taux fixe)	10,000	200,000	206,178	0.35%
Emprunt ATL 2010/1 (taux fixe)	10,000	200,000	201,220	0.34%
Emprunt ATL 2010/1 (taux variable)	10,000	200,000	201,322	0.35%
Emprunt A.T.L 2010/2 (taux variable)	5,000	400,000	413,922	0.71%
Emprunt ATL 2012/1 (taux fixe)	1,000	60,000	60,995	0.10%
Emprunt ATL 2013/2 (taux fixe)	5,000	500,000	525,249	0.90%
Emprunt ATL 2013/2 (taux fixe)	2,000	200,000	210,100	0.36%
Emprunt ATL 2014/1 (taux fixe)	5,000	500,000	515,840	0.88%
Emprunt B.H 2009 (taux variable)	10,000	846,000	874,321	1.50%
Emprunt BTE 2010 (taux fixe)	20,000	1,600,000	1,602,872	2.75%
Emprunt BTE 2011 (taux variable)	14,500	1,450,000	1,495,279	2.56%
Emprunt BTK 2012-1 (taux fixe)	5,000	428,575	447,512	0.77%
Emprunt BTK 2014-1 (taux fixe)	15,000	1,500,000	1,503,674	2.58%
Emprunt BTK 2009/B (taux variable)	5,000	300,000	307,831	0.53%
Emprunt BTK 2009/C (taux variable)	10,000	733,200	752,689	1.29%
Emprunt BTK 2009/D (taux fixe)	5,000	400,000	411,129	0.70%
Emprunt BTK 2012-1 (taux fixe)	20,000	1,714,300	1,790,048	3.07%
Emprunt CHO 2009 (taux variable)	2,000	150,000	155,997	0.27%
Emprunt CIL 2009/3 (taux fixes)	13,000	260,000	267,330	0.46%
Emprunt CIL 2010/1 (taux fixe)	30,000	600,000	604,350	1.04%
Emprunt CIL 2011/1 (taux fixe)	2,000	80,000	82,199	0.14%
Emprunt CIL 2011/1 (taux variable)	3,000	120,000	123,321	0.21%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	5,000	300,000	307,299	0.53%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	1,000	60,000	61,460	0.11%
Emprunt CIL 2013 1 5A (taux fixe)	5,000	500,000	522,937	0.90%
Emprunt CIL 2014 1 5A (taux fixe)	5,000	500,000	506,155	0.87%
Emprunt CIL 2014 1 5A (taux fixe)	3,000	300,000	303,693	0.52%
Emprunt MEUBLATEX 2008 (taux fixe)	10,000	400,000	401,610	0.69%
Emprunt STB 2008/2 (taux fixe)	15,000	1,031,250	1,064,307	1.82%
Emprunt STB 2010/1 A (taux variable)	5,000	300,000	306,952	0.53%
Emprunt STB 2010/1 B (taux fixe)	3,000	219,960	224,866	0.39%
Emprunt STB 2010/1 B (taux fixe)	2,000	146,640	149,911	0.26%
Emprunt TL 2009/2 (taux fixe)	3,000	60,000	61,254	0.11%
Emprunt TL 2010/1 (taux fixe)	5,000	100,000	101,370	0.17%
Emprunt TL 2010/2 (taux variable)	10,000	400,000	415,395	0.71%
Emprunt TL 2011/3 (taux fixe)	5,000	300,000	309,424	0.53%
Emprunt UIB 2009/1 (taux fixe)	30,000	2,250,000	2,271,925	3.90%
Emprunt UIB 2011/1 (taux fixe)	5,000	425,000	427,113	0.73%
Emprunt UIB 2011/1 (taux fixe)	5,000	425,000	427,113	0.73%
Emprunt UIB 2011/2 7A (taux fixe)	20,000	1,428,400	1,473,470	2.53%



<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>9,739,940</b>	<b>9,894,296</b>	<b>16.96%</b>
BTA 02/2020	300	289,050	298,949	0.51%
BTA 02/2020	200	192,500	199,128	0.34%
BTA 03/2019	500	514,000	519,144	0.89%
BTA 03/2019	500	500,000	512,296	0.88%
BTA 08/2022	500	500,000	503,130	0.86%
BTA 08/2022	500	501,250	503,950	0.86%
BTA 08/2022	500	485,000	492,722	0.84%
BTA 08/2022	500	483,750	491,855	0.84%
BTA 08/2022	500	480,000	489,254	0.84%
BTA 08/2022	500	476,250	486,397	0.83%
BTA 08/2022	1,000	951,000	969,862	1.66%
BTA 08/2022	500	475,000	484,251	0.83%
BTA 08/2022	500	475,750	484,818	0.83%
BTA 08/2022	700	665,000	677,756	1.16%
BTA 08/2022	300	284,700	290,239	0.50%
BTA 08/2022	500	475,750	483,897	0.83%
BTA 08/2022	300	285,450	290,248	0.50%
BTA 08/2022	200	190,200	193,419	0.33%
BTA 07/2017	300	297,810	302,980	0.52%
BTA 07/2017	700	709,730	711,473	1.22%
BTA 07/2017	500	507,750	508,528	0.87%
<b>Bons du Trésor Zéro Coupons</b>		<b>198,434</b>	<b>298,241</b>	<b>0.51%</b>
BTZC 10/2016	368	198,434	298,241	0.51%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>2,194,066</b>	<b>2,175,709</b>	<b>3.73%</b>
<b>Actions des SICAV</b>		<b>2,194,066</b>	<b>2,175,709</b>	<b>3.73%</b>
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	11,255	1,149,370	1,144,476	1.96%
SANADETT SICAV	3,123	340,009	335,326	0.57%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	6,744	704,687	695,907	1.19%
<b>TOTAL</b>		<b>41,031,005</b>	<b>41,829,529</b>	<b>71.71%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>71.60%</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2014 à D : 16.456.972 et se détaille ainsi :

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% Actif net
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>5,423,552</b>	<b>5,460,485</b>	<b>9.36%</b>
Certificat de dépôt BTE au 24/12/2014 (au taux de 7,1%)	986,048	986,978	1.69%
Certificat de dépôt BTE au 28/12/2014 (au taux de 7,1%)	986,048	986,358	1.69%
Certificat de dépôt BTE au 08/10/2014 (au taux de 7,1%)	493,024	499,457	0.86%
Certificat de dépôt CIL au 21/10/2014 (au taux de 7,15%)	492,975	498,439	0.85%
Certificat de dépôt CIL au 29/10/2014 (au taux de 7,15%)	492,975	497,815	0.85%
Certificat de dépôt TL au 29/10/2014 (au taux de 7%)	1,972,482	1,991,438	3.41%
<b>Comptes à terme</b>	<b>10,900,000</b>	<b>10,996,487</b>	<b>18.85%</b>
Placement au 05/10/2014 (au taux de 7,1%)	1,000,000	1,013,383	1.74%
Placement au 06/11/2014 (au taux de 7,2%)	1,000,000	1,008,522	1.73%
Placement au 15/10/2014 (au taux de 7,2%)	1,500,000	1,517,990	2.60%
Placement au 30/11/2014 (au taux de 7,2%)	1,500,000	1,507,101	2.58%
Placement au 20/11/2014 (au taux de 7,2%)	1,700,000	1,710,731	2.93%
Placement au 22/10/2014 (au taux de TMM+2%)	3,500,000	3,535,888	6.06%
Placement au 04/12/2014 (au taux de 7,2%)	700,000	702,872	1.21%
<b>Total</b>	<b>16,323,552</b>	<b>16,456,972</b>	<b>28.21%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>			<b>28.17%</b>

**Note 6: Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à D : 3.068 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	3,068	4,398	3,051
Retenues à la source / B.T.A	-	-	2,321
<b>Total</b>	<b>3,068</b>	<b>4,398</b>	<b>5,372</b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 30/09/2014 à D : 60.885, contre D : 60.707 au 30/09/2013 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération dépositaire	3,740	3,754	5,001
Rémunération distributeur	57,145	56,953	57,514
<b>Total</b>	<b>60,885</b>	<b>60,707</b>	<b>62,515</b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à D : 29.881, contre D : 31.153 au 30/09/2013 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	10,213	9,380	13,059
Redevances du CMF	4,808	5,033	5,118
Rémunération du PDG	1,480	5,363	1,820
Rémunération du personnel	1,743	396	1,418
Loyer	1,373	1,377	1,751
Etat, taxes et versements assimilés	1,079	830	1,551
Publications et frais divers	2,420	2,522	2,698
Jetons de présence à payer	9,360	4,959	11,250
Dividendes à payer	1,564	4,134	3,622
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	(4,159)	(4,161)	(2,467)
Autres	-	1,320	1,765
<b>Total</b>	<b>29,881</b>	<b>31,153</b>	<b>41,585</b>

**Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2014, se détaillent ainsi :

**Capital au 31-12-2013**

Montant	53,258,150
Nombre de titres	535,117
Nombre d'actionnaires	356

**Souscriptions réalisées**

Montant	29,161,768
Nombre de titres émis	293,006
Nombre d'actionnaires nouveaux	70

**Rachats effectués**

Montant	(25,923,584)
Nombre de titres rachetés	(260,470)
Nombre d'actionnaires sortants	(52)

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(1,058)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	97
Frais de négociation	-

**Capital au 30-09-2014**

Montant	56,495,373
Nombre de titres	567,653
Nombre d'actionnaires	374

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2014 à D : 475.676 contre D : 496.767 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Période du 01/07 au 30/09/2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
<b><u>Revenus des obligations</u></b>					
- Intérêts	355,442	1,058,013	382,337	1,158,587	1,528,551
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>					
- Intérêts des BTA et BTZC	120,234	356,583	114,430	339,377	456,823
<b><u>Revenus des OPCVM</u></b>					
Dividendes	-	87,186	-	99,539	99,539
<b>TOTAL</b>	<b>475,676</b>	<b>1,501,782</b>	<b>496,767</b>	<b>1,597,503</b>	<b>2,084,913</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2014 au 30/09/2014 à D : 197.091 contre 121.778 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Période du 01/07 au 30/09/2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Intérêts des billets de trésorerie	-	99,778	64,217	186,439	233,735
Intérêts des comptes à terme	129,006	276,490	37,124	107,175	197,641
Intérêts des certificats de dépôt	64,741	111,099	20,437	61,917	82,965
Intérêts des dépôts à vue	3,344	12,646	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>197,091</b>	<b>500,013</b>	<b>121,778</b>	<b>355,531</b>	<b>514,341</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Juillet au 30 Septembre 2014 à D : 58.404 contre D : 58.213 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Période du 01/07 au 30/09/2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Rémunération dépositaire	1,260	3,740	1,260	3,740	4,987
Rémunération distributeur	57,144	165,993	56,953	173,375	230,889
<b>TOTAL</b>	<b>58,404</b>	<b>169,733</b>	<b>58,213</b>	<b>177,115</b>	<b>235,876</b>

### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 1er Juillet au 30 Septembre 2014 à D : 33.015 contre D : 29.883 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Période du 01/07 au 30/09/2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Honoraires du commissaire aux comptes	- 3,277	9,723	- 3,680	10,429	14,109
Rémunération du CMF	14,285	41,497	14,238	43,343	57,721
Rémunération du PDG	3,113	9,239	3,113	9,239	12,353
Rémunérations du personnel	2,284	6,094	1,652	4,627	6,495
Etat, taxes et versements assimilés	1,444	4,075	1,272	3,940	5,241
Loyer	378	1,121	378	1,122	1,497
Publications et frais divers	897	2,690	176	523	700
Jetons de présence	5,641	13,110	3,680	10,021	16,311
Dotations aux amortissements des immobilisations	-	-	-	7,365	7,365
Maintenance logiciel BFI	1,696	5,030	1,694	5,033	6,727
Autres	-	-	-	-	129
<b>TOTAL</b>	<b>33,015</b>	<b>92,579</b>	<b>29,883</b>	<b>95,642</b>	<b>128,648</b>

### Note 14 : Autres informations

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" , assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est fixée à 5.000 dinars TTC.

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée, depuis le 6 Janvier 2010, à la "Banque de Tunisie et des Emirats". Celle-ci est chargée d'assurer, dans les meilleures conditions, la commercialisation de la SICAV. En contre partie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.